

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2025/029

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 25
DATE DE CONVOCATION : 14 MARS 2025

SÉANCE EN DATE DU 31 MARS 2025

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 1.1 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025 ET DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2025 :

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire, qui rappelle que le plus gros risque pour les recettes fiscales de la commune reste la tentative de l'Intercommunalité de capter une partie conséquente du produit du foncier bâti industriel de la société Ineos et du développement endogène des entreprises de Sarralbe au moyen du pacte financier et fiscal. Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix, (M. Jean Paul Schmitt, M. Patrick Hirschberger et Mme Marie Hennard s'abstenant)

- décide de maintenir pour l'année 2025, les taux de la fiscalité directe communale votés en 2024 à savoir :

TAXE	TAUX
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	11,39 %
Taxe sur le foncier bâti :	26,75 %
- dont part communale	12,49 %
- dont part départementale	14,26 %
Taxe sur le foncier non bâti	34,99 %

- prend acte que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences va encaisser la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que diverses autres taxes (TASCOM, IFER et CVAE) et compensations pour les reverser à la commune par le biais d'une attribution de compensation dont le montant s'élève à 1 506 524,00 € pour l'année 2025.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 07 avril 2025

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 04 avril 2025
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

